



Rupture de pacs et crédit immobilier

Par **Maes38**, le **29/08/2011** à **16:29**

Bonjour,

Nous souhaitons rompre notre PACS par consentement mutuelle, le problème est que nous avons un appartement (acheté pendant la crise) avec un crédit immobilier standard + un prêt à taux zéro + pass foncier (cumulé avec le 1% logement de mon entreprise)

Étant donné que je vais être expatrié, elle voudrait garder l'appartement. Nous sommes tous les deux d'accord sur tous les points.

Maintenant nous ne savons pas si la banque ou les organismes prêteurs peuvent l'empêcher de garder l'appartement, en refusant qu'elle récupère les crédits à son nom ?
Peuvent-ils nous obliger à vendre l'appartement ?

En vous remerciant par avance

Par **mimi493**, le **29/08/2011** à **16:37**

Les organismes de crédit ne sont pas concernés par votre séparation. Ils sont en droit de refuser de vous supprimer du crédit.

D'ailleurs, elle est bien folle de vouloir payer le crédit toute seule alors que vous resterez propriétaire à moitié.

Dans cette situation, la seule solution raisonnable est
- vous lui vendez votre part

- avec l'argent de la vente, vous remboursez votre part du crédit
- elle prend un autre prêt, à son seul nom, avec l'argent, elle vous achète votre part et rembourse l'autre moitié du crédit (ainsi le crédit est soldé)

Par **Maes38**, le **29/08/2011** à **16:52**

Merci pour votre réponse.

Ce n'est pas qu'elle est folle, on souhaite tout faire dans les règles. Mais nous ne sommes pas experts dans le domaine.

Pour moi la solution qu'elle rachète mes parts me convient, mais normalement avec un pass foncier si on vend avant 9 ans on perd les 5,5% de TVA donc elle va devoir le racheter plus cher ?

Et si elle reprend un crédit elle va elle va devoir rembourser de nouveau intérêt.

Enfin je pense que l'on aura pas trop le choix.

Par **mimi493**, le **29/08/2011** à **16:59**

L'achat en commun sans être marié est toujours une mauvaise chose, ça amène toujours des soucis.